Publié sur le site Internet de la Mairie et télétransmis en Préfecture le 12/07/2022

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2022**

| N° | OBJET |
|---|---|
| 2022-6-055 | Travaux : aménagement du lotissement Les Crêtets – Avenant n°4 au marché de travaux avec l'entreprise SAS ROGER MARTIN |
| 2022-6-056 | Mise en place d'un service de transport scolaire à destination de la piscine de Morbier – Passation et signature du marché |
| 2022-6-057 | Personnel : création et suppression de postes |
| 2022-6-058 | Avenant à la convention de participation au portail départemental de lecture publique JuMEL – Acquisition de ressources numériques en ligne pour 2022 |

**Département du Jura**
**Canton de Morez**
**COMMUNE DES ROUSSES**

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, en séance publique, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Christophe MATHEZ, Maire,

**Présents** : MATHEZ Christophe – GALLOIS Delphine – SAMSON Marc - BERTHET Annie – DESPREZ Alain - GENRE Annie – BOURQUI Gilles – BONNEFOY Robert - GANGNERY Véronique – PAGET-BLANC Bruno - ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier – BENOIT-GUYOD Sébastien – PHILIPPE GRENIER Sandrine – VAUFREY Sandrine - THOREMBEY Thomas – DOUVRES Sophie – CHAVETNOIR Christelle - AUBRY Benoit – LAMY Nicolas - DEMOLY Michel – GIDON Gwenaëlle

**Absents** : Christophe VAZ TEIXEIRA (pouvoir à Delphine GALLOIS) – Sébastien BEGRAND (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Blandine CHIEZE (pouvoir à Alain DESPREZ) – Claire CRETIN (pouvoir à Benoit AUBRY) – Françoise JEANNEROD (pouvoir à Annie BERTHET) -

**Secrétaire de séance** : Alain DESPREZ

----------oooO$Oooo----------

**Délibération n° 2022-6-055**

## TRAVAUX : AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LES CRÊTETS – AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE SAS ROGER MARTIN

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68126

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2015-9-101 du 02 novembre 2015 le conseil municipal l'a autorisé à signer un marché de travaux avec l'entreprise SAS ROGER MARTIN concernant l'aménagement du lotissement Les Crêtets. Le montant initial du marché était de 984 288.55 € HT.

Par délibération n° 2017-1-008 du 26 janvier 2017 le conseil municipal l'a autorisé à signer **avenant n° 1** au marché de travaux pour un montant de **10 805.32 € HT** ce qui portait le montant du marché rectifié à 995 093.87 € HT.

Par délibération n° 2017-5-054 du 15 juin 2017, le conseil municipal l'a autorisé à signer un **avenant n°2** au marché de travaux pour un montant de **104 904.00 € HT** ce qui portait le montant du marché rectifié à **1 099 997.87 € HT**.

Par délibération n°2021-10-107 du 25 novembre 2021, le conseil municipal l'a autorisé à signer un **avenant n°3** au marché de travaux pour un montant de **77 869.79 € HT** ce qui portait le montant du marché rectifié à **1 177 867.66 € HT**.

L'objet de l'avenant est le suivant :

- Intégration au marché de prix nouveaux ;
- Intégration au marché de la prestation végétalisation, espaces verts et reprises de terrassements ;
- Modification des quantités du marché – synthèse des plus-values et des moins-values
- Augmentation des délais : + 2 mois supplémentaires

Les travaux supplémentaires introduits par l'avenant n°4 s'élèvent à **+ 21 490.99 € HT**.
Le montant du marché est porté à **1 199 358.65 € HT**, soit 1 439 230.38 € TTC .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** ces travaux supplémentaires et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 4 avec l'entreprise Roger MARTIN.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 22 |
| Pouvoir : | 5 |
| Abstention : | 0 |
| Blancs et nuls : | 0 |
| Exprimés : | 27 |
| Pour : | 27 |
| Contre : | 0 |

----------oooO$Oooo----------

**Délibération n° 2022-6-056**

## MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE A DESTINATION DE LA PISCINE DE MORBIER – PASSATION ET SIGNATURE DU MARCHE

Dans le cadre de sa compétence « *Transport sur le temps scolaire des élèves du primaires pour se rendre à la piscine, sur les champs de neige, les gymnases ou les équipements culturels du territoire communautaire* », Haut-Jura Arcade Communauté met en place et gère pour ses communes membres un service de transport à destination des écoles de son territoire. Compte-tenu, d'une part, de la présence sur son territoire d'une piscine (13 Rue Germain Paget à Morbier) utilisée également dans un cadre scolaire par d'autres communes de territoire voisins que sont Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanon, mais également, d'autre part, d'une opportunité financière et organisationnelle, lesdites collectivités et intercommunalité ont décidé, par l'intermédiaire de la constitution d'un groupement de commandes, de mutualiser la commande de ce service auprès d'un prestataire et d'en coordonner son suivi. Cependant, le

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68126

marché actuel, qui s'exécute encore jusqu'au 31 août 2022, prend bientôt fin et il y a lieu de le relancer, compte-tenu de la persistance du besoin.

Compte-tenu de différents éléments, une procédure formalisée au sens de l'article L2124-1 du Code de la commande publique va très prochainement être lancée dans cette optique, afin de pouvoir sélectionner un prestataire pour ce marché. Toutefois, bien qu'il ne soit pas prévu pour l'heure de Conseil municipal avant la rentrée, il est impératif que le marché soit signé cet été, afin que ledit service soit effectif au 1er septembre 2022.

Il est rappelé que l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la faculté de modifier les conditions dans lesquelles le Maire peut être autorisé à signer tout marché n'entrant pas dans le cadre de sa délégation. Il est en effet possible de prendre une seule délibération qui, en amont, autorise à engager la procédure de passation d'un marché et à le signer à l'issue de la procédure à condition que soit indiqué la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

A ce titre, les données estimatives du prochain marché à passer sont les suivantes :

- Forme : marché ordinaire passé sous groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté et les communes de Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanon, l'intercommunalité se chargeant de la coordination du groupement et notamment des opérations liées à la passation du marché ;
- Objet et besoin : transport scolaire à destination de la piscine de Morbier, permettant aux classes (du CP au CM2) des écoles des membres du groupement d'effectuer 8 séances par an ;
- Durée : 4 ans ferme à compter normalement du 1er septembre 2022 ;
- Montant estimatif : 34 000,00 € TTC par an (révision avec indice représentatifs de l'ancien marché à environ 26 800,00 € TTC par an pour des prestations similaires) à partager entre les collectivités, compté à partir d'une base déclarée d'école et de classe concernée à l'instant t, prix forfaitaire et révisable annuellement, pouvant être modulé contractuellement par l'ajout ou le retrait de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide à l'unanimité** :

- De valider la convention de groupement de commandes entre Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanon par laquelle il en est défini les modalités de fonctionnement et les prestations commandées dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, les avenants qui y seront passés, ainsi que tout document afférent au dossier.
- D'autoriser le Maire à signer le nouveau marché de transport scolaire à destination de la piscine de Morbier dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 22 |
| Pouvoir : | 5 |
| Abstention : | 0 |
| Blancs et nuls : | 0 |
| Exprimés : | 27 |
| Pour : | 27 |
| Contre : | 0 |

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68126

----------oooO$Oooo----------

**Délibération n° 2022-6-057**

## PERSONNEL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au conseil municipal :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2022 ;
- De supprimer 3 postes d'agent de maîtrise et de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1er septembre 2022 ;
- De supprimer le poste d'adjoint technique et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2022 ;
- De supprimer le poste de rédacteur principal de 2ème classe et de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2022 ;
- de créer 3 poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er août 2022 ;
- De supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps complet et de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;
- De supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet et de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;

Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'adopter la proposition du Maire ci-dessus.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 22 |
| Pouvoir : | 5 |
| Abstention : | 0 |
| Blancs et nuls : | 0 |
| Exprimés : | 27 |
| Pour : | 27 |
| Contre : | 0 |

----------oooO$Oooo----------

**Délibération n° 2022-6-058**

## AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU PORTAIL DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE JuMEL -ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES EN LIGNE POUR 2022

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2016, le conseil municipal l'a autorisé à signer avec le Conseil Départemental du Jura une convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du Département du Jura.

Ce portail est constitué autour d'un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du Jura, et offrant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes la possibilité d'emprunter des documents d'une autre bibliothèque.

Depuis 2009, le portail JUMEL propose aux usagers des médiathèques la consultation de ressources électroniques acquises sur abonnement.

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68126

En 2011, afin d'augmenter la gamme des ressources offertes à la consultation, le Département, qui continue d'assumer le coût des développements techniques réalisés sur le portail et ses frais de maintenance, a sollicité le concours financier des collectivités de tutelle, qui souhaitent que leurs médiathèques puissent proposer cette offre numérique à leurs abonnés. Cette participation financière est calculée au prorata du nombre d'habitants (données INSEE valables pour l'année en cours, population municipale). Ce dispositif a depuis lors été reconduit par l'assemblée départementale lors du vote de chacun des BP successifs.

Le conseil départemental propose un avenant à la convention pour 2022, la participation financière de la commune des Rousses s'élèvera à 364.80 € sur la base d'une population de 3 648 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité**, M. le Maire à signer cet avenant à la convention JUMEL « ressources numériques » pour 2022 pour un montant annuel de 364.80 €.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Christophe MATHEZ

Date de convocation : 30 juin 2022

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 22 |
| Pouvoir : | 5 |
| Abstention : | 0 |
| Blancs et nuls : | 0 |
| Exprimés : | 27 |
| Pour : | 27 |
| Contre : | 0 |

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/68126